



Guide d'accueil de Sant Antoni de Portmany



**Govern
de les Illes Balears**
Conselleria d'Afers Socials,
Promoció i Immigració
Direcció General d'Immigració



MINISTERIO
DE TRABAJO
E INMIGRACIÓN

SECRETARÍA DE ESTADO
DE INMIGRACIÓN
Y EMIGRACIÓN

DIRECCIÓN GENERAL
DE INTEGRACIÓN
DE LOS INMIGRANTES



Ajuntament de
Sant Antoni de Portmany

Bienvenue à Sant Antoni de Portmany ! Suivez-moi : je vais vous guider dans la commune au fil des pages suivantes.



Sommaire

| | |
|--|----|
| Où sommes-nous ?..... | 4 |
| Les démarches les plus courantes : | 6 |
| 1. Je m'inscris à la mairie..... | 6 |
| 2. Je vais chez le médecin | 7 |
| 3. Je vais à l'école..... | 8 |
| 4. Je cherche du travail | 9 |
| 5. Je cherche un logement | 10 |
| Renseignements auprès des services sociaux | 11 |
| La vie dans mon quartier | 12 |
| Comment se déplacer sur l'île ?..... | 14 |
| Quelques adresses utiles | 16 |
| Numéros d'appel d'urgence..... | 21 |
| Je parle espagnol et catalan !..... | 22 |



Eivissa





Où sommes-nous ?

Sant Antoni de Portmany est l'une des cinq communes de l'île d'Ibiza (également appelée Eivissa). La municipalité s'étend sur une superficie d'environ 127 km² et compte une population de 21 852 habitants (d'après le recensement de l'Institut national de statistique du 1^{er} janvier 2009).

Outre la ville de Sant Antoni de Portmany, qui donne son nom à la municipalité, celle-ci comprend les villages de Sant Rafel de sa Creu, Sant Mateu d'Albarca et Santa Agnès de Corona.

Les îles Baléares sont situées dans la partie occidentale de la Méditerranée. Cet archipel est constitué de quatre îles habitées : Majorque, Minorque, Ibiza et Formentera.

Les langues officielles des îles Baléares sont le catalan (leur propre langue) et l'espagnol.

Leurs principales institutions sont :

- Le *Govern de les Illes Balears* (gouvernement autonome des îles Baléares), qui remplit les fonctions administratives et exécutives de la Communauté autonome des îles Baléares.
- Les *Consells Insulars* (conseils insulaires), qui sont les organes de gouvernement de chacune des îles.
- Les mairies, qui gèrent les affaires publiques au niveau de la commune.

L'administration centrale de l'État espagnol est représentée dans les îles par la *Delegación del Gobierno* (délégation du gouvernement).



Voici les principales démarches que vous aurez à faire :

1. Vous inscrire à la mairie
2. Obtenir une carte de santé
3. Inscrire vos enfants à l'école
4. Chercher du travail
5. Chercher un logement

1. Je m'inscris à la mairie

{ Tous les étrangers qui souhaitent s'installer en Espagne, indépendamment de leur statut de séjour (qu'ils aient ou non un titre de séjour) peuvent et doivent s'inscrire à la mairie. }

Cette inscription (*empadronamiento*) est la première démarche à faire. C'est aussi la plus importante. Elle consiste à s'inscrire sur le registre des habitants de la commune dans laquelle on réside, ce qui permet de prouver par la suite la durée de séjour sur le territoire espagnol. Grâce à cette inscription, vous pourrez :

- Demander la carte de santé et avoir accès aux soins.
- Scolariser vos enfants.
- Prouver que vous résidez dans la commune.
- Avoir accès aux services sociaux municipaux.
- Avoir accès aux programmes et aux aides que chaque commune met en place pour ses habitants dans les domaines du logement, de l'éducation, de la culture, des loisirs, etc.
- Bénéficier des réductions accordées aux résidents sur les frais de transport.

{ Toutes les personnes originaires de pays non communautaires (c'est-à-dire n'appartenant pas à l'Union européenne) doivent renouveler leur inscription auprès de la mairie tous les deux ans si elles n'ont pas encore obtenu un permis de séjour permanent. }

★ Où effectuer l'inscription ?

Mairie de Sant Antoni de Portmany
Passeig de la Mar, 16
Tél. 971 340111 et fax 971 344175
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 14 h
www.santantoni.net

2. Je vais chez le médecin

Toutes les personnes qui vivent en Espagne ont droit à la protection sanitaire, indépendamment de leur statut de séjour.

Le document qui donne accès aux soins publics gratuits du service de santé des îles Baléares est la **carte de santé** (*Tarjeta Sanitaria Individual*, TSI).

L'administration est dans l'obligation d'assurer l'assistance sanitaire aux personnes qui, ne disposant pas de carte de santé, se trouvent dans l'un de cas de figure suivants :

- Cas d'urgence : maladies graves ou accidents.
- Personnes de moins de 18 ans.
- Femmes enceintes, lors de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum.

Le système de santé publique est organisé de la façon suivante :

1. Centres de soins primaires : le centre de soins primaires est le premier endroit où aller en cas de problème de santé. Il s'agit du centre de santé de notre commune, où on vous assignera un médecin traitant (médecin de famille). Il dispose également d'un service de pédiatrie et d'infirmierie. Pour prendre rendez-vous avec le médecin, il faut appeler le **902 079 079** ou s'adresser directement au centre de santé.

2. Spécialistes : si votre médecin traitant le juge nécessaire, il peut vous envoyer consulter des médecins spécialistes, à l'hôpital Can Misses, situé dans la ville d'Ibiza.

Sachez qu'en cas de problème de dépendance aux drogues (alcool, tabac ou autres substances), vous pouvez en parler à votre médecin traitant, qui vous aidera ou vous adressera à d'autres services spécialisés.

Afin de faciliter la communication entre le patient et le médecin, un assistant socio-sanitaire (*mediador social-sanitario*) est disponible tant au centre de santé de Sant Antoni de Portmany qu'à l'hôpital Can Misses. Celui-ci vous aidera en cas de difficulté de compréhension, avec les papiers ou d'autres problèmes similaires. Il suffit pour cela de demander rendez-vous avec l'assistant en même temps qu'avec le médecin, pour qu'il soit présent lors de la consultation.

★ Où demander la carte de santé ?

Centre de santé de Sant Antoni de Portmany
Carrer de Ses Sequies, 6
Tél. 971195850
07820 Sant Antoni de Portmany

3. Je vais à l'école

{ En Espagne, l'enseignement est obligatoire de 6 à 16 ans, mais il peut débuter à 3 ans si on le souhaite. }

Tous les étrangers de moins de 18 ans, indépendamment de leur statut de séjour, ont droit à l'enseignement dans les mêmes conditions que les Espagnols. Cela implique :

- L'accès à l'enseignement de base, gratuit et obligatoire.
- L'obtention du diplôme correspondant.
- L'accès au système public de bourses et d'aides.

Le système éducatif espagnol est mixte (les garçons et les filles vont dans les mêmes classes). L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin.

★ Où faut-il faire l'inscription ?

Pour réaliser l'inscription, vous pouvez vous adresser directement à l'établissement scolaire ou bien au bureau de scolarisation situé :

Via Púnica, 23 • Eivissa • Tél. 971 310104

Établissements scolaires de la commune de Sant Antoni de Portmany :

C.P. VARA DE REY

C/ Vara de Rey
Tél. 971 342021

C.P. CERVANTES

C/ Marino Riquer
Tél. 971 341423

C.P. CAN COIX

Route de Can Germà
Tél. 971 344768

C.P. GUILLEM DE MONTGRÍ

Can Coix, route de Can Germà
Tél. 971 344818

C.P. SANT RAFEL

Village de Sant Rafel
Tél. 971 198062

C.P. BUSCASTELL

Village de Buscastell
Tél. 971 345836

C.P. SANTA AGNÈS

Village de Santa Agnès
Tél. 971 805021

C.P. SANT MATEU

Village de Sant Mateu d'Albarca
Tél. 971 805022

C. SANTÍSIMA TRINIDAD

(école privée sous contrat)
C/ General Balanzat, 7
Tél. 971 345480

I.E.S. QUARTÓ DE PORTMANY

Route de Can Germà
Tél. 971 343101
www.iesquartodeportmany.es

C. CAN BONET

(école privée sous contrat)
C/ Llimoners · Ses Païsses
Tél. 971 342143

C.P. SANT ANTONI

C/ Pruneres · Tél. 971 933048

Aux Baléares, il existe deux langues officielles dans le système éducatif : le catalan, propre des Baléares, et l'espagnol. Dans l'enseignement, la principale langue utilisée est le catalan. Les écoles disposent de plusieurs systèmes d'accueil linguistique, conçus pour faciliter l'intégration de l'élève dans l'établissement scolaire.

Il est important que les parents participent à la communauté éducative à travers les associations de parents d'élèves (APYMA) de chaque établissement scolaire. Vous pouvez vous renseigner directement auprès de l'établissement.

Le système éducatif est structuré comme suit :

- Maternelle, de 0 à 5 ans.
- Enseignement primaire obligatoire, de 6 à 12 ans.
- Enseignement secondaire obligatoire (ESO), de 12 à 16 ans.
- Enseignement post-obligatoire : formation professionnelle ou baccillerato (équivalent du baccalauréat).
- Études universitaires.

Par ailleurs, il existe des écoles pour adultes qui proposent des programmes éducatifs gratuits dont : cours d'alphabétisation, cours d'espagnol de différents niveaux pour les étrangers, formation de base, langues, etc.

★ Où puis-je me renseigner ?

Escola d'Adults · C/ Cervantes 25 · Tél. : 971 348595

Important : pour les familles avec trois enfants ou plus, il existe une carte de famille nombreuse qui permet d'obtenir des réductions dans les transports et sur les frais d'inscription, des bourses, etc.

★ Où puis-je me renseigner ?

Oficina d'Atenció al Ciutadà del Consell Insular d'Eivissa
(Bureau d'information du Conseil insulaire d'Ibiza)
Tél. : 902 077 777 de 8 h à 15 h du lundi au vendredi
oac@cief.es

4. Je cherche du travail

Pour accéder au marché de l'emploi, vous pouvez vous inscrire à l'Institut Nacional de Empleo (Institut national pour l'emploi - INEM) ou au Servei d'Ocupació de les Illes Balears, (Agence des îles Baléares pour l'emploi - SOIB).

Après de ces services, vous pouvez vous renseigner sur les moyens de trouver du travail et d'obtenir des prestations chômage, recevoir des conseils en matière d'orientation professionnelle ou encore prouver que vous résidez en Espagne.

★ Où puis-je m'inscrire ?

Servei d'Ocupació de les Illes Balears (SOIB)

• C/ Bisbe Torres, 7 · 07820 Sant Antoni de Portmany
Tél. : 971 348066 // 971348088 // 971348057

• Avenida Isidor Macabich, 57
07800 Eivissa • Tél. : 971300012 // 971391012 // 971301590

ou consultez le site Web : www.soib.caib.es

Vous pouvez aussi vous adresser au service d'orientation professionnelle (Servei d'Orientació Laboral - SOL) de la fondation Deixalles. Il offre des informations, des conseils et une orientation spécifiques et personnalisés sur des questions liées au travail.

★ Où puis-je me renseigner ?

SOL Deixalles

C/ Gaudí, 2 · Tél. : 971 804124 · Fax : 971 341836

De 9 h à 14 h, du lundi au vendredi

soldeixalles@deixalles.org

Pour chercher du travail, vous pouvez aussi consulter les annonces d'offres d'emploi dans les journaux locaux, profiter du bouche à oreille et visiter les entreprises en personne en leur remettant votre CV.

5. Je cherche un logement

{ Si personne dans votre entourage ne peut vous louer un logement, voici quelques possibilités d'en trouver un : }

- Consultez les journaux locaux : ils contiennent beaucoup de petites annonces de logement à vendre ou à louer.
- Adressez-vous à une agence immobilière.
- Sur Internet, vous trouverez également des sites de location et de vente de logements.
- L'Institut Balear de l'Habitatge (Institut baléaire du logement - IBAVI) vise entre autres à fournir des logements sociaux à vendre ou à louer, sur inscription préalable.

IBAVI

Avenida Ignaci Wallis, 23 1º C

07800 Eivissa

Tél. : 971303301, de 9 h à 14 h, du lundi au vendredi

<http://ibavi.caib.es>



Renseignements auprès des services sociaux

Les services sociaux offrent non seulement des renseignements et des conseils, mais ils gèrent aussi les prestations sociales des personnes qui en font la demande.

Les démarches les plus courantes sont liées au statut de séjour (regroupements familiaux, *arraigos* (régularisation de fait), etc.) et à la situation sociale, familiale, culturelle, économique, etc., des immigrés.

Ce service s'adresse à tous les citoyens et traite les immigrés sur un pied d'égalité.

★ Où se trouvent-ils ?

Servicios Sociales
C/ Cervantes, 25
Sant Antoni de Portmany
Tél. : 971340003

Les services sociaux disposent également d'un service de médiation interculturelle auprès duquel vous pourrez demander des renseignements, assister à des cours d'espagnol, prendre contact avec des associations d'immigrés, etc.

★ Où se trouve-t-il ?

Servicio de Mediación Intercultural
C/ Bisbe Cardona, 6
Sant Antoni de Portmany
Tél. : 971803676
mediaciointercultural@santantoni.net



La vie dans mon quartier

Les espaces publics sont des lieux de passage et de rencontre, dont tout le monde peut profiter. Il est donc du devoir de tous de prendre soin de ces espaces et de respecter les autres personnes qui les utilisent.

Pour cela, il est nécessaire de suivre quelques règles de base pour une cohabitation citoyenne harmonieuse, comme par exemple :

- Limiter le bruit (musique, cris, etc.) chez soi et sur la voie publique, surtout la nuit et tôt le matin.
- Sortir les poubelles aux heures fixées, soit entre 20 h 30 et 22 h. Si vous souhaitez jeter des meubles, des objets volumineux ou des déchets de jardinage, vous devez appeler le 971344363 ou le 902179971 au préalable.
- Maintenir les lieux propres et ne rien jeter ou laisser par terre (papiers, mégots, chewing-gums, excréments d'animaux, etc.), et utiliser les poubelles mises à disposition par la mairie.
- Il est conseillé de trier les déchets chez soi et de les jeter dans les conteneurs prévus pour chaque type de résidu :

-  **Conteneurs bleus** pour le papier et le carton,
-  **Conteneurs jaunes** pour le plastique et les emballages recyclables comme les canettes et les briques de lait,
-  **Conteneurs verts** pour le verre

- Ne pas faire de feu dans les bois ou à tout autre endroit non aménagé à cette fin.
- Respecter les panneaux d'interdiction de fumer et éviter de fumer dans des lieux fermés tels que des ascenseurs, des entrées d'immeubles, etc.

Même si l'entretien des espaces publics incombe à la mairie, il est du devoir de tous les citoyens de prendre soin de ces espaces. Les riverains ont la responsabilité de garder leur quartier et ses environs propres. **Le non respect de ces normes peut donner lieu à des amendes.**

Vous trouverez à la Mairie des fiches d'information pour tout ce qui concerne les déchets, les poubelles, etc.

Les associations de quartier

Dans chaque quartier, il existe des associations qui ont pour but de veiller sur les droits et de promouvoir les intérêts des habitants, ainsi que de proposer les améliorations nécessaires dans le voisinage. Il est important de faire partie de ces associations. Vous pourrez ainsi mieux comprendre comment les choses fonctionnent là où vous vivez et donner votre avis sur ce que vous souhaitez pour vous et votre famille dans votre zone de résidence.

Pour en savoir plus sur l'association de quartier qui vous correspond, demandez à vos voisins ou adressez-vous à la Mairie ou au service municipal de médiation interculturelle.

Que faire en cas de problème ?

Si un problème d'ordre public survient et qu'il présente un danger pour vous-même ou toute autre personne, vous pouvez vous adresser à la police. En Espagne, il existe plusieurs corps de police : **la police locale** (celle de la mairie et de la municipalité), la **police nationale** et la **Guardia Civil**, tous au service des citoyens.

Voici certaines situations qui peuvent vous conduire à appeler la police :

- Un voisin ne respecte pas les normes de cohabitation (par exemple, il fait du bruit la nuit ou écoute de la musique trop fort, etc.)
- Vous êtes témoin d'un vol ou d'une agression.
- Vous vous retrouvez dans une situation où votre intégrité physique ou celle d'autres personnes est menacée
- Toute autre situation qui doit selon vous être signalée à la police.

★ Où se trouve la police ?

Policía Local de Sant Antoni de Portmany.
Tél. : 971340830
Route Eivissa - Sant Antoni km 13,9

Par ailleurs, la mairie met à votre disposition un service téléphonique où signaler tout incident ou dégât sur le domaine public, des réverbères en panne, des poubelles non ramassées, une chaussée en mauvais état, etc.

Service téléphonique de la mairie : 902 077 474



Comment se déplacer sur l'île ?

Il existe plusieurs lignes de bus à destination des autres communes de l'île. Les bus partent tous de la gare routière située Calle Londres. Vous trouverez sur le site suivant les numéros de téléphone et les horaires de toutes les compagnies : www.ibizabus.com

Vous pouvez aussi utiliser le service de taxi en appelant :

Radio Taxi, tél. 971398483
Station de taxi de Sant Antoni de Portmany, tél. 971340074

En ce qui concerne les véhicules particuliers, sachez que les permis de conduire des pays de l'Union européenne sont valables en Espagne, bien qu'il soit nécessaire de faire valider ou d'échanger les permis délivrés dans certains pays. Pour savoir quels sont les pays concernés et les démarches à réaliser, consultez le site Web : www.dgt.es

Ou bien adressez-vous à la **Direction locale de la circulation** :

Jefatura Local de Tráfico
C/ Vicente Serra i Orvay, 43
Eivissa
Tél. : 971 31 35 70

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en appelant le **902 300 175**. Sachez que pour échanger ou faire valider votre permis, vous devrez présenter des documents originaux. Veillez par conséquent à prendre rendez-vous suffisamment à l'avance si votre NIE ou d'autres documents sont en cours de rénovation.

Il faut savoir que pour circuler avec un véhicule, il est indispensable de souscrire une assurance accidents auprès d'une compagnie d'assurance. Conduire un véhicule non assuré ou sans permis de conduire valable vous expose à de lourdes amendes.

Sa Punta des Molí



Bateaux typiques d'Ibiza



Quelques adresses utiles

À Sant Antoni de Portmany

Associations d'immigrés

Il existe des associations de presque toutes les nationalités. Renseignez-vous auprès du service de médiation interculturelle de Sant Antoni de Portmany.

C/ Bisbe Cardona, 6
Tél. : 971803676
mediaciointercultural@santantoni.net

Bibliothèque municipale

Dans le réseau de bibliothèques publiques, vous pouvez emprunter des livres, lire des magazines et consulter des journaux sur place, gratuitement. Vous y trouverez aussi des films, des CD, etc. Les bibliothèques mettent également des ordinateurs à votre disposition pour vos recherches sur Internet.

C/ Cervantes, 25
Sant Antoni de Portmany
Tél. : 971347669

Centre d'information Jeunesse

Informations sur les loisirs et le temps libre, les bourses, l'enseignement, le travail, les aides municipales, service internet gratuit, etc.

C/ Ramón y Cajal, 19
Sant Antoni de Portmany
Tél. : 971803163
cijsap@santantoni.net

Fondation Deixalles

Ses objectifs principaux sont l'insertion professionnelle des personnes ayant des problèmes sociaux, le développement de l'économie solidaire, la gestion des déchets et la prise de conscience des problèmes environnementaux.

La fondation possède un magasin de commerce équitable, La Botiga Solidaria, à Eivissa.

Elle dispose aussi d'un service d'orientation professionnelle (SOL) :

Servicio de Orientación Laboral
C/ Gaudí, 2
07820 Sant Antoni de Portmany
Tél. : 971804124
Fax : 971341836

Dans d'autres communes de l'île

OFIM

Le Bureau d'information, de conseil et d'orientation répond aux questions des citoyens en matière d'immigration et les renseigne sur les démarches administratives et juridiques.

Oficina de Información, Asesoramiento y Orientación a la Ciudadanía
C/ Cosme Vidal Llaser
Servicios Sociales Cas Serres
07800 Eivissa
Tél. : 971195617

Service d'immigration

Departamento de extranjería
Paseo Marítimo Juan Carlos I
Edificio Casa del Mar · Eivissa
Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 14 h
Tél. : 971 98 90 50 et 971 98 90 56
www.immigrabalears.com

Croix rouge

Service d'assistance aux immigrés, informations, aides, orientation professionnelle et bénévolat.

Cruz Roja
Avenida de España, 53
07800 Eivissa
Tél. : 971 390 303

Cáritas Ibiza

Informations sur les titres de séjour et les questions d'immigration, conseils sur les démarches et la réglementation, orientation professionnelle, bourse de travail pour employées de maison, formation de base (cours d'espagnol, d'informatique, de catalan, d'anglais) et professionnelle (nettoyage, travail domestique, soin des personnes, etc.), centre de jour, cantine, atelier, paroisses, etc.

Tél. : 971311762 – Fax : 971316973
C/ Felipe II, 16 bajos
07800 Eivissa

Centre d'accueil municipal (CAM) de la mairie d'Eivissa

Centre destiné aux personnes sans domicile fixe ou démunies. Service d'accueil, cantine, douche, laverie et consigne, informations générales et orientation professionnelle, entre autres.

Centro de Acogida Municipal (CAM)
C/ Carles III, 27 3r
07800-Eivissa
Tél. : 971190966

Soupe populaire

Cantine subventionnée destinée aux personnes sans domicile fixe ou démunies, permettant de couvrir leurs besoins nutritionnels quotidiens. Service réalisé en partenariat avec Caritas.

Comedor social
C/ Carles III, 27 1r
07800-Eivissa
Tél. : 971301762
Du lundi au dimanche de 19 h 30 à 20 h

Bureaux des femmes

Ce bureau œuvre pour protéger les droits des femmes et de leurs familles, ainsi que pour encourager l'égalité des sexes sur tous les plans. Renseignements gratuits sur les ressources sociales et éducatives, orientation et soins psychologiques en cas de maltraitance. Il propose aussi des hébergements alternatifs, ainsi que des programmes de médiation familiale et de prévention de la violence de genre.

Oficina de la Dona
C/ Cosme Vidal Llàser
Edificio de Servicios Sociales
Tél. : 971 19 56 07

Fondation Université – Entreprise des îles Baléares (FUEIB)

Cette fondation délivre des certificats de compétences professionnelles pour faciliter l'insertion des immigrés sur le marché du travail de qualité. Ce service permet aux immigrés de comparer leurs compétences avec celles requises pour un travail similaire en Espagne. Cependant, il ne prend pas en charge les démarches de reconnaissance des diplômes.

Fundació Universitat Empresa de les Illes Balears
C/ Bes, 9 · Eivissa
Tél. : 971398020 / 689229088

Bureau d'aide aux victimes de délits (OAVD)

Informations juridiques, sociales et sanitaires, ainsi qu'assistance psychologique aux victimes de délits.

Oficina de Ayuda a las Víctimas de Delitos
Edificio Municipal Can Jurat
C/ Pirineos, 7-9
Sant Jordi
Tél. : 971395122

Service de conseil et d'orientation psychologique pour les personnes immigrées (SAIO) : syndrome d'Ulysse

Le syndrome d'Ulysse est un syndrome psychologique caractérisé par un stress chronique associé aux problèmes que l'immigré rencontre lorsqu'il s'installe dans un nouveau pays.

Ce service offre conseil et soutien psychologique aux personnes immigrées qui risquent de développer les symptômes du syndrome d'Ulysse et à celles qui en souffrent déjà.

Pour en savoir plus sur ce service :

Tél. : 971901585
Du lundi au vendredi de 9 h à 14 h et de 16 h à 19 h.
coordinadora@sindromeulises.com

Centre d'étude et de prévention des conduites de dépendance (CEPCA)

Ce centre dépend du Conseil insulaire d'Eivissa. Ses activités couvrent plusieurs domaines : familial, éducatif, professionnel, communautaire et médiatique.

Sur le plan familial, il a mis sur pied le « **programme de conseil familial** ». Ce programme d'assistance, offrant des informations et des conseils, répond aux besoins spécifiques des familles qui soupçonnent que l'un de leur membre souffre d'accoutumance aux drogues (alcool, tabac ou autres substances) ou de tout autre type de dépendance.

Centro de estudio y prevención de conductas adictivas
C/ Obispo González Abarca, 10 escalera B, 1º 6ª
07800 Eivissa
Tél. : 971317403 et 971317054
Fax : 971347097
Email : cepca@cief.es
Du lundi au vendredi de 8 h à 15 h

Sindicats

Les syndicats sont des organisations constituées de travailleurs, qui visent à défendre et à promouvoir les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ceux-ci.

CC.OO. (Confederación Sindical de Comisiones Obreras)

Conseil en matière d'immigration, de démarches, de papiers, de permis et de titres de séjour, service d'orientation professionnelle, service de formation, soutien syndical, etc.

C/ Bartolomé Vicente Ramón, 33 2ª
07800 Eivissa
Tél. : 971315361

USO (Unión Sindical Obrera)

Informations et conseil aux immigrés.

C/ Isidoro Macabich 36, 1º
07800 Eivissa
Tél. : 971 19 05 78
Fax : 971 27 90 98

UGT (Unión General de Trabajadores)

Service d'orientation professionnelle.

C/ Bartolomé Vicente Ramón, 33
07800 Eivissa
Tél. : 971311875



Numéros d'appel d'urgence

012 Numéro d'information et d'assistance

112 Numéro d'urgence unique européen

091 Police nationale

092 Police locale (urgences)

062 Guardia Civil (urgences)

061 Urgences médicales

016 Numéro d'appel pour les femmes victimes de violences

Autres numéros utiles

971 191212 Croix Rouge maritime

971 397000 Hôpital Can Misses

618 193360 Alcooliques anonymes

971 195900 Conseil insulaire d'Eivissa



Je parle espagnol et catalan !

Français

Bonjour/Salut
 Bonjour
 Bonjour (l'après-midi)
 Bonsoir
 Au revoir
 À bientôt
 Merci beaucoup
 De rien
 Comment t'appelles-tu ?
 Je m'appelle Juan
 Prénom
 Nom
 Date de naissance
 D'où es-tu ?
 Je viens de Chine
 Quel âge as-tu ?
 J'ai 30 ans
 Quelle est ton adresse ?
 Où habites-tu ?
 Quelle heure est-il ?
 Il est dix heures et demie
 Où est l'école ?
 Pardon !
 Désolé
 Excusez-moi
 Je ne comprends pas
 C'est fermé
 C'est ouvert

Spagnol

Hola
 Buenos días
 Buenas tardes
 Buenas noches
 Adiós
 Hasta luego
 Muchas gracias
 De nada
 ¿Cómo te llamas?
 Me llamo Juan
 Nombre
 Apellidos
 Fecha de nacimiento
 ¿De dónde eres?
 Yo soy de China
 ¿Cuántos años tienes?
 Tengo 30 años
 ¿Cuál es tu dirección?
 ¿Dónde vives?
 ¿Qué hora es?
 Son las diez y media
 ¿Dónde está el colegio?
 ¡Perdón!
 Lo siento
 Disculpe
 No comprendo
 Está cerrado
 Está abierto

Catalan

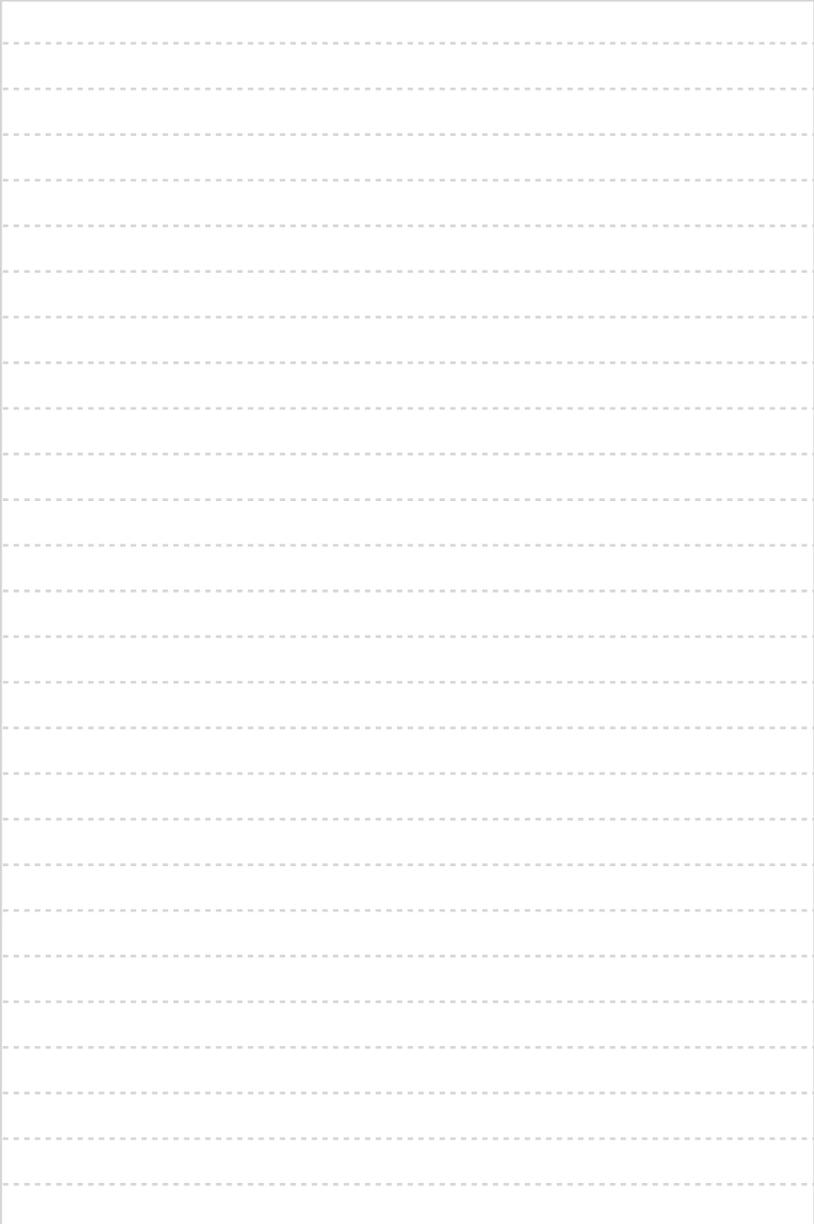
Hola
 Bon dia
 Bona tarda
 Bona nit
 Adéu
 Fins ara
 Moltes gràcies
 De res
 ¿Com et dius?
 Em dic Joan
 Nom
 Llinatges
 Data de naixement
 D'on ets?
 Jo sóc de la Xina
 Quants anys tens?
 Tenc 30 anys
 Quina és la teua adreça?
 On vius?
 Quina hora és?
 Són les deu i mitja
 On és el col·legi?
 Perdona!
 Ho sent!
 Disculpa
 No t'entenc
 Està tancat
 Està obert

Un champ de fleurs à Sant Antony de Portmany



Danse typique d'Ibiza

Notes





Ajuntament de
Sant Antoni de Portmany



www.santantoni.net



**Govern
de les Illes Balears**

Conselleria d'Afers Socials,
Promoció i Immigració
Direcció General d'Immigració



Conselleria d'Afers Socials,
Promoció i Immigració



MINISTERIO
DE TRABAJO
E INMIGRACIÓN

SECRETARÍA DE ESTADO
DE INMIGRACIÓN
Y EMIGRACIÓN

DIRECCIÓN GENERAL
DE INTEGRACIÓN
DE LOS INMIGRANTES